

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 25 juin 2019**

**Date de la convocation : 18 juin 2019**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

**Ont donné pouvoir** : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Annie DUTRON à M. Michèle CEDRIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Daniel PARAIRE à M. Manuel BELMONTE, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

**Absents** : M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Blandine VIDOR.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET** : **AMENAGEMENT URBAIN** : Programme partenarial 2019-2020 avec l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise

**Rapporteur** : Thierry QUINTARD

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Chaque année, le conseil d'administration de l'agence d'urbanisme élabore et approuve un programme partenarial d'activités mutualisé pour lequel il sollicite de ses différents membres, une subvention.

L'Agglomération membre de l'Agence d'urbanisme depuis 2011, doit donc délibérer sur le programme partenarial.

Dans le prolongement de l'adoption du Projet d'Agglomération, trois documents de planification doivent être élaborés : un Plan de Déplacements Urbains (PDU), un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et un Programme Local de l'Habitat (PLH).

Les élus ont souhaité mutualiser et coordonner les trois démarches en mettant en œuvre une démarche intégrée garante de davantage de cohérence et d'efficacité.

L'Agence d'urbanisme ayant accompagnée l'Agglomération dans l'élaboration du Projet d'Agglomération, les élus ont souhaité confier le suivi de la démarche intégrée à l'Agence.

Dans le cadre du programme partenarial, l'Agence aura donc en charge le suivi de la démarche d'ensemble et veillera à la synchronisation des trois procédures. Elle rédigera le socle commun aux trois études et s'assurera de la bonne articulation tout au long de leur élaboration.

De plus, l'Agence d'Urbanisme assurera l'élaboration du PCAET.

Ainsi, à titre exceptionnel il est demandé au Conseil Communautaire de voter le programme partenarial pour deux années (2019-2020) et d'ajouter aux montants annuels habituels (50 000 €) la somme de 91 750 €, correspondant à la conduite du PCAET.

Ainsi, le programme partenarial pour les années 2019 et 2020, en sus de la cotisation annuelle statutaire qui s'élève à 5 000 €, s'élève à 191 750 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de l'urbanisme,

VU la délibération n°11-18 du Conseil Communautaire du 27 janvier 2011 approuvant l'adhésion à l'agence d'urbanisme,

VU la délibération n° 18-120 du Conseil Communautaire du 27 mars 2018 désignant le représentant de Vienne Condrieu Agglomération au conseil d'administration de l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** le programme partenarial pour les années 2019 et 2020, valorisé à hauteur de 191 750 €.

Pour l'accompagnement à la démarche intégrée, les crédits seront inscrits au budget 2019 et 2020, compte 6574, antenne 7130, structures extérieures de planification urbaine. S'agissant de l'élaboration du PCAET les crédits seront inscrits sur le compte 6226, antenne 5170.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

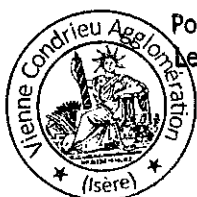
**Conseil Communautaire du 25 juin 2019**

Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le - 1 JUIL. 2019  
et a été publiée le - 1 JUIL. 2019

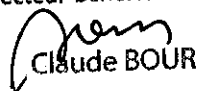


Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Claude BOUR

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*